Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20261109-091126_0922026-DE
Reçu le 10/11/2026

Acte publié le 10/11/2026

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

****

Séance du 9 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle SEIGLE-FERRAND, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : **25** Isabelle SEIGLE-FERRAND, Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOUP, Nathalie SIMON, Jean-Claude CORBIN, Françoise VANRELL, Marc ZIOLKOWSKI, Michel LAGIER, Jean-Pierre REINMANN, Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND, Béatrice BOULANGE, Anne-Marie MATHIEU, Alain FINA, Sylvie JERDON, Michaël FLECHE, Émilie SOLLIER, Arnaud SCHOTTÉ, Annabelle HOLLIGER-LE BRIS, Thibault SASSI-BAYLE, Émeric MOREL, Clément PERRIER, Nicolas LEFEBVRE

Absents représentés : **4** Laurence MEUNIER, pouvoir à Pierre GRATALOUP
Élodie RELING, pouvoir à Anne-Marie MATHIEU
Séverine NESME LARDELLIER, pouvoir à Émeric MOREL
Fanny LEBAYLE, pouvoir à Monia FAYOLLE

Secrétaire de séance : Michel LAGIER

Date de la convocation et de son affichage : 3 novembre 2026

Délibération n° 9

Délibération n° 092/2026 – Rapport d'activités 2025 de la CCVL

La commune de Grézieu-la-Varenne fait partie de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) qui regroupe huit communes : Brindas, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Pollionnay, Sainte-Consorce, Thurins, Vaugneray et Yzeron.

La coopération intercommunale offre l'avantage de pouvoir mettre en commun des ressources au service d'objectifs communautaires. Cette solidarité permet à la CCVL de réaliser des équipements et d'assurer des services ne pouvant être assurés par une commune seule et d'utiliser et de mettre en valeur la diversité du territoire au service de tous.

La CCVL a transmis le 29 septembre 2026 son rapport d'activités 2025 accompagné des comptes financiers uniques suivants :

- Budget principal ;
- Budget annexe environnement ;
- Logement social ;
- PAE Clapeloup Sainte-Consorce ;
- PAE Les Andrés II ;

Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20261109-091126_0922026-DE
Reçu le 10/11/2026

Acte publié le 10/11/2026

- PAE de Maison Blanche Vaugneray ;
- PAE Zone Lats II ;
- PAE La Goyenche ;
- Au Malval ;
- OT Vallons du Lyonnais.

En application de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39,

CONSIDÉRANT le rapport d'activités 2025 de la CCVL présenté,

OUÏ l'exposé,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2025 de la CCVL.

POUR : 29 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Isabelle SEIGLE-FERRAND
Maire de Grézieu-la-Varenne

